

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Traitement varroa MAQS : recours à l'ANSES

Novembre 2016

Les apiculteurs soucieux de ne pas exposer leurs colonies aux acaricides traitent depuis bien longtemps à l'acide formique afin de limiter la pression du Varroa. Bien souvent, il leur est reproché de jouer "les apprentis sorciers", car ils utilisent un produit qui n'a pas d'AMM (*autorisation de mise sur le marché*)... Il existe depuis 2014 un produit à base d'acide formique avec une AMM, le MAQS. Mais il semblerait que jouer les "apprentis sorciers" soit moins dangereux que d'utiliser le produit officiel...

Depuis 2014, il est donc possible de traiter ses colonies avec MAQS sur le territoire français. Mais certains retours sont catastrophiques : pertes de reines, colonies affaiblies, voire désertion des ruches... Les témoignages d'apiculteurs en ayant fait les frais s'accumulent. Dès 2012 pourtant, certains apiculteurs canadiens se plaignaient déjà de mortalités importantes après utilisation du produit.

MAQS, c'est quoi?

MAQS, c'est le "Mite Away Quick Strips" comprenez "lanières pour mettre le varroa dehors vite fait". Pour faire vite, c'est une lanière sur le modèle des produits déjà connus, qui relargue dans la ruche de l'acide formique durant 7 jours. Son atout principal (*en plus d'être autorisé*) est qu'il ne nécessite qu'un passage. Et cerise sur le gâteau, il est autorisé en apiculture biologique.

Ce produit est issu de la collaboration entre une société canadienne (*NOD apiary products*) et BASF. Véto Pharma, entreprise déjà connue par les apiculteurs, distribue MAQS en France.

Sauf que...

Sauf qu'il semblerait que le produit cause de nombreux problèmes aux utilisateurs. On rencontre de plus en plus d'apiculteurs qui se plaignent de pertes anormalement élevées.

Dés 2014 l'ITSAP constatait en comparatif à l'Apilife des mortalités de reines très élevées (25% des colonies contre 8% avec Apilife) dans son retour d'expérience sur MAQS (*Sur demande de l'ANMV, cette publication a été retirée depuis*). En 2015, c'est la chambre d'agriculture d'Alsace qui publiait un retour sur l'utilisation du produit, dans lequel on constatait 20% de pertes sur les 707 ruches traitées par 22 apiculteurs (*Sur demande de l'ANMV, cette publication a été retirée depuis*). On trouve également de nombreux témoignages sur la toile d'utilisateurs ayant perdus des colonies suite à l'utilisation de MAQS.

En cause, deux pistes principalement : des conditions d'utilisations complexes voir inapplicables sur les 7 jours nécessaires au bon traitement, et une concentration de produit probablement trop élevée.

Un recours à l'ANSES

Dans tous les cas, si vous souhaitez utiliser MAQS, soyez très prudents et respectez bien les conditions d'utilisation. Dans le cas où vous auriez malgré tout des pertes anormales après une utilisation du MAQS, vous pouvez **faire un recours à l'ANSES**, comme de nombreux apiculteurs l'ont déjà fait.

La bonne nouvelle?

La bonne nouvelle, c'est qu'une AMM existe pour l'acide formique, ce qui vient valider l'efficacité de ce traitement, comme on peut le lire sur le site de BASF : *"L'acide formique est une substance qui a depuis longtemps fait ses preuves dans la lutte contre le varroa."*

Il reste à trouver un protocole qui ne fasse pas trop de dégâts sur les colonies et les reines...

La mauvaise nouvelle?

La mauvaise nouvelle, c'est que théoriquement, lorsqu'un traitement existe en version commerciale avec AMM, **il devient illégal en version "artisanale"**. Ce qui signifie que mon vétérinaire qui acceptait antérieurement de me faire une ordonnance pour un traitement à l'acide formique, ne pourra plus le faire désormais... Et ce, même dans le cas où MAQS serait inefficace ou nocif pour mes colonies... C'est donc un progrès très relatif, car même si son efficacité

est remise en cause, l'existence du MAQS interdit du même coup un traitement efficace et éprouvé!